

INTERPELLATION SUR LA SECURITE

Lors du Conseil communal du 28 avril 2004, celui-ci a décidé de rejeter une proposition relative à la mise sur pied d'un système de stewards communaux.

Le Conseil lui a préféré, majorité contre opposition, un système « d'aide financière aux associations ayant pour objet le commerce, son développement, sa sécurité, de même que celle de la clientèle, et susceptible dans ce cadre d'organiser la sécurité des zones commerçantes et des zones d'habitations environnantes, établies sur le territoire de la commune de Woluwe-Saint-Pierre.

Un crédit complémentaire de dépense de 250.000 € a été inscrit au service ordinaire du budget de l'exercice 2004, correspondant à la réduction en conséquence d'un montant équivalent du crédit inscrit au même budget afin de couvrir la dotation financière en faveur de la zone de police.

Je souhaiterais être tenu informé du résultat de cette décision, savoir si elle a été exécutée, et si le subsidie a effectivement été liquidé et en faveur de quelles associations. Je souhaiterais également savoir si des contrats ont été conclus par cette ou ces associations avec les sociétés de gardiennage.

Cette mesure de subsidiation a été présentée comme exceptionnelle, tantôt limitée à la période des vacances, tantôt limitée à la période d'insuffisance des recrutements des membres du personnel de police à l'intervention du SPF intérieur.

Le Collège pourrait-il nous faire savoir s'il entend maintenir ce système et pour quelle durée.

Emmanuel DEGREGZ
Conseiller communal